

Amoris laetitia, best of...

Christine Pedotti 20 Avril 2016 [Tweet](#)

[Amoris laetitia, François Ier, pape, famille, Eglise catholique](#)



Il n'est guère possible de résumer ce texte de 260 pages, cependant, voici une proposition de lecture rapide autour de quelques extraits significatifs.

Paradoxalement, c'est dans les dernières pages que le pape dévoile sa propre conviction et le sens profond du document : **L'Église doit intégrer et non exclure.**

Il se cite lui-même : « 296 - *Le synode s'est référé à diverses situations de fragilité ou d'imperfection. À ce sujet, je voudrais rappeler ici quelque chose dont j'ai voulu faire clairement part à toute l'Église pour que nous ne nous trompions pas de chemin : «Deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Église : exclure et réintégrer [...]. La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration [...]. La route de l'Église est celle de ne condamner personne éternellement ; de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un coeur sincère [...]. Car la charité véritable est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite ! » Donc, « il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition ».*

Les situations « irrégulières »

Toujours à la fin du texte, ce sont les paragraphes qui ont trait au discernement qui seront regardés de très près, car c'est là que se glisse la possibilité de modifier les pratiques. On lit ainsi : « 301 - *Il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière", vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante.* » De tels mots, effectivement très « techniques » ouvrent la possibilité de recevoir les sacrements

pour les personnes en situation « irrégulière », divorcés remariés, couple en union de fait ou homosexuels vivants en couple.

Au paragraphe 305, la chose est explicitée, mais en note de bas de page. Le texte dit : « *À cause des conditionnements ou des facteurs atténuants, il est possible que, dans une situation objective de péché qui n'est pas subjectivement imputable, ou qui ne l'est pas pleinement, l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu'on puisse aimer, et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Église.* »

Et la note explique : « *Dans certains cas, il peut s'agir aussi de l'aide des sacrements. Voilà pourquoi, "aux prêtres je rappelle que le confessionnal ne doit pas être une salle de torture mais un lieu de la miséricorde du Seigneur" : Exhort. ap. Evangelii gaudium (24 novembre 2013), N. 44 : AAS 105 (2013), p. 1038. Je souligne également que l'Eucharistie "n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles" ».*

On pourra cependant se désoler en lisant le texte de la permanence d'une lecture terriblement masculiniste de l'Écriture. Les femmes sont résolument regardées du point de vue des hommes. Il n'est pas certain que l'image biblique « *ta femme comme une vigne généreuse* » soit très convaincante pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui. Et les femmes sont toujours assignées à la maternité (§ 173). On sera navré aussi de voir le texte conserver des accents résolument natalistes et nier toute réalité à la question démographique.

Mais le texte cache quelques beaux étonnements. Ainsi, on découvre, comme un clin d'oeil du pape, un passage sur l'eucharistie sans rapport avec la situation des divorcés remariés : « 186 - [...] *Il ne faut pas oublier que "la mystique' du Sacrement a un caractère social". Lorsque ceux qui communient refusent de s'engager pour les pauvres et les souffrants ou approuvent différentes formes de division, de mépris et d'injustice, l'Eucharistie est reçue de façon indigne. En revanche, les familles qui se nourrissent de l'Eucharistie dans une disposition appropriée, renforcent leur désir de fraternité, leur sens social et leur engagement en faveur des personnes dans le besoin.* »

CHRISTINE PEDOTTI